

Municipales 2014

municipales.lafeve.fr

LES FICHES « RÉALISATIONS DES ÉLU/ES MUNICIPAUX » DE LA FEVE

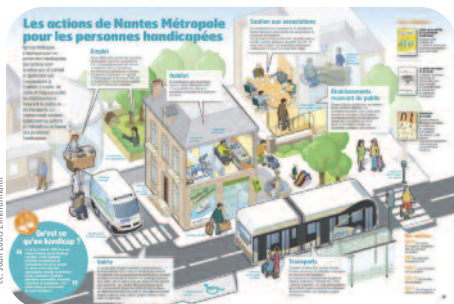
NANTES

Handicaps, la ville pour tous



PAR CATHERINE CHOQUET,

ADJOINTE AU MAIRE DE NANTES AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET À LA PETITE ENFANCE
CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE DE NANTES MÉTROPOLE



Depuis 2001, Catherine Choquet est déléguée aux personnes handicapées. Sa philosophie? Construire la ville avec les personnes en situation de handicap, usagers et experts de l'espace et des services publics pour améliorer l'accessibilité bien sûr mais aussi, changer le regard sur le handicap et faciliter l'exercice de la citoyenneté.

UN EFFORT COLLECTIF

Nantes n'a pas attendu la loi de 2005 pour améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées. Dès 1990, la ville a signé la Charte des Villes de France pour l'intégration des citoyens en situation de handicap. Elle mène aussi depuis 2001 une réflexion sur leur intégration, par la co-construction des politiques publiques et la transversalité.

Catherine Choquet, élue écologiste en charge du projet: « La ville doit se construire avec tous ses habitant-es. **Les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière** et doivent donc être associées, comme tous les usagers, à l'élaboration des politiques publiques. Des partenariats basés sur l'échange et la discussion, sur le soutien

pratique et les réalisations concrètes ont été instaurés. Par ailleurs, 2009 a vu la création du Conseil nantais des personnes handicapées (CNPH) qui se réunit en plénière quatre fois par an et comporte onze ateliers thématiques qui élaborent des préconisations à destination des élu-es et services de la Municipalité. »

Catherine Choquet a tenu à intégrer la réflexion autour du handicap dans toutes les politiques de la Ville. Nantes a été classée première ville accessible en France au baromètre APF/Express en 2010, 2011 et 2012 et a reçu le deuxième prix européen d'accessibilité, derrière Berlin et à égalité avec Stockholm. Pour l'élue écologiste, « les prix obtenus récompensent l'effort collectif et la capacité à fédérer différents acteurs autour d'un projet de ville accessible: écoles publiques, crèches, sports, loisirs, sites culturels et touristiques, commerces... »

DES OBJECTIFS ET UNE MÉTHODE

Depuis 2004, deux plans d'actions portés par la Municipalité ont décliné les objectifs stratégiques suivants:

- ➊ **Rendre la ville plus facile:** accès à l'espace urbain et au logement adapté.

Un partenariat a été noué avec l'Ecole de design pour étudier la mise en accessibilité des commerces, la voirie a été progressivement rendue accessible "à la demande", les transports ont été aménagés (accessibilité des quais et arrêts, annonces sonores aux arrêts et dans les véhicules, horaires en braille...), les espaces



NANTES : HANDICAPS, LA VILLE POUR TOUS

verts ont eux aussi été mis en accessibilité, 6 % des places de stationnement (soit 4 % de plus que l'obligation légale) sont réservées aux personnes en situation de handicap...

2 Favoriser l'accès à la citoyenneté: développer la concertation, soutenir le tissu associatif, faciliter l'accès à l'information et aux services publics.

- Les travaux de mise en conformité des 430 établissements recevant du public ont été planifiés (montant: 1,5 millions d'euros par an);
- La moitié des agents municipaux a été formée au handicap (*accueil en langue des signes, personnel des écoles, des piscines, des mairies...*);
- Quatre formalités administratives ont été traduites en langue des signes (*demande de carte d'identité, de passeport, mariage, naissance*);
- Réalisation d'une maquette de la mairie avec les cheminements indiqués pour faciliter les déplacements en autonomie.

3 Faciliter l'insertion professionnelle: préparer l'accès et contribuer au maintien à l'emploi dans la fonction publique et soutenir l'emploi adapté en externe.

La collectivité emploie 7 % de travailleurs handicapés (C'est plus que

l'obligation légale) et sous-traite une partie de ses prestations à des établissements spécialisés.

4 Changer le regard sur le handicap: sensibilisation et formation des partenaires et du grand public.

Les jeunes handicapés mentaux sont intégrés dans les ateliers d'accessibilité au numérique et à la culture et l'accent est mis sur le développement du handisport (*subventions, formation des encadrants, achat de matériel spécifique...*)

Quelques chiffres

- 60 écoles accessibles sur 114;
- 494 élèves en situation de handicap dans les écoles élémentaires;
- 240 enfants en situation de handicap ou malades dans les multi-accueils municipaux;
- Traversées sonores: 240 carrefours; 300 télécommandes distribuées; 65 000 euros/an;
- Bus: 3 arrêts sur 5 accessibles, qui représentent 90 % des montées;
- Mission handicap: 5 chargées de mission et des chefs de projets dans chaque direction;
- Plan handisport: accompagnement des clubs, aide par licencié doublée, formation des encadrants, achat de matériel spécifique...

Si j'étais maire...

Catherine CHOQUET: « *L'aménagement de la ville serait intégralement pensé sur la logique de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en construisant les politiques publiques en partant des besoins de la personne, avec elle et en fonction de son bassin de vie. Cela appelle à une meilleure coordination des collectivités locales pour garantir la cohérence de tous les services sur un territoire et à une communication systématique des besoins, en y associant les personnes en situation de handicap.*

La première étape serait d'ancrer dans les temps et dans les budgets le principe de la mobilité pour tou-tous. Nous pourrions ainsi aller plus loin dans les démarches existantes et mettre en place un système d'information des habitant-es d'un territoire donné qui permettrait à toutes et tous d'accéder à l'ensemble des réalisations produites.

La seconde étape consisterait à faire évoluer les outils de suivi de l'amélioration de l'accessibilité. Par ailleurs, pour adapter les plans d'actions et affiner les stratégies, il serait utile de disposer d'une évaluation pertinente des politiques publiques dans leur globalité et par politique grâce à des tableaux de bord. »

Aller plus loin

Le plan d'action Handicap de la ville de Nantes:
<http://bzh.me/f80n>

Le Baromètre de l'accessibilité:
<http://bzh.me/f80o>

Plaquette « Personnes en situation de handicap: le droit à la ville »:
<http://bzh.me/f80p>

Plaquette « Conseil nantais des personnes handicapées »:
<http://bzh.me/f80q>

La commission handicap d'Europe Ecologie - Les Verts:
<http://commission-handicap.eelv.fr/>



Catherine CHOQUET

ADJOINTE AU MAIRE DE NANTES AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET À LA PETITE ENFANCE

CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE DE NANTES MÉTROPOLÉ
Catherine.choquet@mairie-nantes.fr

Publié par la FEVE en novembre 2013 ★ Responsable de la publication: Jean-François CARON, président de la FEVE ★ Responsable de la rédaction: Arnault COSTILHES, directeur ★ Coordination: Catherine CANDELLIER, Catherine HERVIEU et Ronan DANTEC, membres du bureau de la FEVE & Magali DEVAL, chargée de mission.



la formation des élu/es est assurée par le Cédis
www.cedis-formation.org

[PUBLINFO]